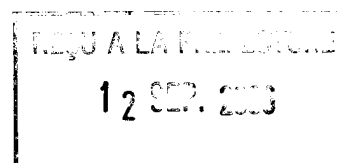


**Service instructeur**  
Coordination des Actions  
Territoriales

N° M<sup>e</sup>/30-06

**Service consulté**



### **PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE COLMAR**

#### **1<sup>ère</sup> PROGRAMMATION DES AIDES**

Résumé : 1<sup>ère</sup> Programmation de cinq opérations structurantes à inscrire dans le partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de Colmar, pour un montant global de 2 000 000,00 €.

Par délibération en date du 9 décembre 2005 (rapport n° 2006/I – 11<sup>e</sup>/01), le Conseil Général a décidé de renouveler le partenariat pour l'investissement avec la Ville de Colmar pour la période 2006-2008 et a donné délégation à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif et programmer les opérations qui en découlent.

Depuis la Ville de Colmar a justifié du démarrage de cinq opérations structurantes qu'elle compte réaliser pour l'année 2006.

Ces opérations sont les suivantes :

▪ **Aménagements de voiries rue de la Cavalerie, aux abords de l'hôtel de police**

Le projet consiste en la création d'une voie en impasse à partir de la rue de la Cavalerie, afin d'accéder au nouvel hôtel de police. A terme, cette voie en impasse sera prolongée par une nouvelle voie, à l'arrière de l'hôtel de police, qui rejoindra la route de Sélestat.

De plus, la voirie, rue de la cavalerie aux abords de l'hôtel de police, sera réaménagée (espaces verts, pavage, dallage...).

Début des travaux : juin 2006.

Fin prévisionnelle des travaux : septembre 2006.

Coût du projet : 206 036 €.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable de 200 000 €, soit 100 000 €.

▪ **Travaux de voirie dans le quartier des Maraîchers**

La Ville de Colmar souhaite poursuivre sa politique lancée depuis 1998 d'aménagement et d'amélioration des voies communales du quartier des maraîchers, devenu résidentiel, pour les rendre plus sécurisantes.

Pour 2006, il est prévu le réaménagement de voirie au Niklausbrunn Weg et Unterer Traenk-Weg et la reconstruction d'un pont au Unterer Traenk-Weg.

Début des travaux : août 2006.

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2006.

Coût du projet : 488 067 €.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable de 450 000 €, soit 225 000 €.

▪ **Réaménagement de la place Scheurer-Kestner**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'implantation d'un multiplexe en cours de construction sur la place du Magasin à Fourrages.

En parallèle de cette construction, la Ville de Colmar souhaite entreprendre le réaménagement de la place Scheurer-Kestner attenante au multiplexe.

Le projet comprend l'aménagement du parvis du multiplexe, le réaménagement de la place offrant 356 places de parking gratuit, la végétalisation de la place et des parties jouxtant le Brennbaechlein et la réalisation d'une passerelle bois sur le Brennbaechlein qui permettra un passage entre la place et le futur silo à voitures place Lacarre.

Début des travaux : avril 2006.

Fin prévisionnelle des travaux : novembre 2006.

Coût du projet : 1 418 266 €.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable de 1 300 000 €, soit 650 000 €.

▪ **Construction d'un silo à voiture place Lacarre – 1<sup>ère</sup> tranche**

L'implantation d'un multiplexe sur la place du Magasin à Fourrage et l'aménagement de la place Scheurer-Kestner vont modifier l'offre globale de stationnement.

La Ville de Colmar a donc décidé de construire un premier silo à voitures sur la place Lacarre. Ce silo de 569 places de parking, dont 392 gratuites, sera composé de 4 demi-niveaux aériens et 2 demi-niveaux souterrains.

Le silo se situera derrière un ensemble immobilier de logements qu'il est projeté de construire en premier front le long de la rue de la Cavalerie.

Enfin, le découpage du terrain de la place Lacarre a été dessiné de manière à permettre la construction dans le futur d'un deuxième silo de même capacité sur la parcelle résiduelle. En attendant, cette parcelle pourra recevoir le stationnement en surface de 118 véhicules.

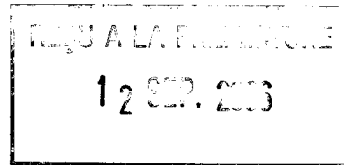
Pour ce projet, la participation départementale est calculée au prorata du nombre de places de parking gratuites.

Début des travaux : octobre 2006.

Fin prévisionnelle des travaux : avril 2007.

Coût du projet : 7 708 374 €, dont 3 091 000 € pour 2006.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable de 1 950 000 €, soit 975 000 € pour 2006.



▪ **Création d'une médiathèque - 1<sup>ère</sup> tranche**

Depuis 1998, la Ville de Colmar souhaite réaliser un équipement ayant vocation à accueillir un espace multimédia allié à un fonds documentaire important, le tout permettant de créer les conditions d'un développement décisif de la lecture, notamment pour la jeunesse.

La future médiathèque de Colmar sera implantée dans le bâtiment de l'ancien hôpital, place du 2 Février.

La création de cette médiathèque est prévue en 4 phases.

La 1<sup>ère</sup> phase consiste en la réalisation d'une étude de programmation qui porte sur la restructuration complète du bâtiment datant des années 1736-1744. Le projet doit notamment prévoir la modification des accès place du 2 Février, la création, en conformité avec le règlement du secteur sauvegardé de la vieille ville, d'une tour de service implantée sur la façade arrière et abritant les circulations verticales et les sanitaires, le maintien après modification partielle de l'actuel amphithéâtre de l'ITUT et l'aménagement partiel du sous sol en local de stockage et de service.

Ce nouvel équipement aura une surface utile de 6 505 m<sup>2</sup>.

Enfin, la place du 2 Février sera elle-même totalement réaménagée. Ce projet sera présenté au Département pour une prochaine inscription dans le cadre du partenariat pour l'investissement.

Début des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2006.

Fin prévisionnelle des travaux : printemps 2009 (pour l'ensemble de l'opération prévue en 4 phases).

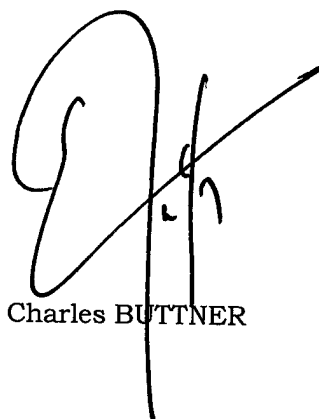
Coût du projet : 11 466 000 € (bâtiment + mobilier + informatique + fonds documentaires) dont 117 057 € pour cette 1<sup>ère</sup> tranche.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable de 100 000 €, soit 50 000 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

Il vous est demandé de d'approuver la programmation de ces cinq opérations au titre du partenariat pour l'investissement avec la Ville de Colmar pour un montant total de 2 000 000,00 €.

L'inscription se fera sur le programme F032 - chapitre 71 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 80 491 : Partenariat Ville de Colmar.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER